Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mardi 18 courant, à 10 heures, en l'église de Forest. — L'assemblée à la maison mortuaire.

Vous êtes aussi prié d'assister à l'Obit du Mois, qui sera chanté dans ladite église, le mercredi 10 décembre à 10 heures.

Les amis et connaissances de la famille GOESSENS-DUQUESNOY qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Henri-Joseph GOESSENS, décédé à Roubaix, le 15 novembre 1884, dans sa 49e année, administré des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le lundi 17 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 4 heures 1/2, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mardi 18 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Alouette, 49.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église de Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 17 novembre 1884, à 10 heures pour le repos de l'âme de Monsieur Eugène-Louis Joseph L'HERBIER, époux de Dame Catherine PAULUS décédé à Roubaix, le 5 octobre 1884, dans sa 48e année, administré des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 18 novembre 1884, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Marie-Catherine Joseph ROTY, épouse de Monsieur Victor BULTEAU, décédée à Roubaix, le 16 novembre 1883, dans sa 6.e année, administrée des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église du Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 17 novembre 1884, à 9 heures, pour le repos des âmes de : Dame Pauline-Sivine FORET, décédée à Roubaix, le 26 juillet 1876, dans sa ..e année, administrée des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise — Et de Monsieur Julien BRAEM, décédé à Roubaix, le 20 novembre 1883, dans sa 1.e année, administré des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 17 novembre 1884, à neuf heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Victor-Jules JUISSET, époux de Dame Palmyre DUTILLEUL, décédé à Roubaix, le 13 novembre 1883, dans sa 40e année, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois, sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 17 novembre 1884, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Cécile DHELLIN, veuve de Monsieur Auguste NARGUÉ, décédée subitement à Roubaix, le 17 octobre 1884, dans sa 94e année — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré Cœur, à Roubaix, le lundi 17 novembre 1884, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Edouard FAUVARQUE, époux de Dame Juliette DENIS, décédé à Roubaix, le 13 octobre 1884, dans sa 6.e année, administré des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

BELGIQUE

Adresses à MM. Malou, Jacobs et Woeste. — On lit dans la *Patrie* :

« Les adresses continuent à affluer chez MM. Malou, Jacobs et Woeste. Chaque jour ce légal et pacifique *pronunciamento* de la conscience publique s'élargit et s'accentue. Encore une semaine ou deux et les trois quarts de nos communes y auront pris part.

» C'est lundi dernier, à trois heures de l'après-midi, que le bureau de la Fédération des Cercles catholiques et des Associations conservatrices a eu l'honneur de remettre à MM. Malou, Woeste, Jacobs et Beernaert les adresses de sympathie qui leur avaient été votées. En l'absence de leurs collègues, MM. Malou appelé à Ontheit par les funérailles de M. le baron d'Huart et M. Jacobs empêché, c'est à MM. Beernaert et Woest que les adresses ont été remises. Ces messieurs ont remercié la Fédération en leur nom et au nom de leurs amis et se sont montrés très touchés du bon souvenir que les cercles ont conservé d'eux ».

Bruxelles. — *Le Te Deum de la Saint-Léopold.* — La Saint-Léopold, fête patronale de notre Souverain, a été célébrée samedi dans la capitale avec le cérémonial usité.

Au *Te Deum* chanté solennellement samedi à midi en l'église collégiale des SS. Michel et Gudule, ont assisté : la famille royale, les hauts dignitaires de l'Etat, et les corps constitués. Cette cérémonie religieuse avait attiré de bonne heure beaucoup de monde aux abords de l'église. Le monde officiel était très nombreux.

— Le nouveau sénateur libéral de Bruxelles, Alfred de Brouckere, est actuellement dans une maison de santé de Bonn.

Il a déjà précédemment fait une cure à Toeplitz, à la suite d'affections cérébrales.

Tournai. — Qui ne connait à Roubaix et dans tout le Nord le pittoresque *Mont de la Trinité*, à une lieue de notre ville ? Cette jolie localité vient d'être ensanglantée par un drame de braconnage.

Deux gardes-chasse, au service de A. H..., propriétaire au Mont de la Trinité faisaient ces jours derniers leur ronde de nuit. Soudain, ils entendirent deux détonations et se trouvèrent en présence d'un braconnier qui venait de tuer un lièvre. Les gardes sommèrent le braconier de se rendre, mais déjà il avait pris la fuite. Poursuivis de près, il fit volte-face, prit une attitude tellement menaçante qu'un des gardes le coucha en joue, et fit feu — presque à bout portant !

Le braconnier, atteint au front, tomba grièvement blessé... Par suite d'un commun accord — et si invraisemblable que paraisse le fait — le braconnier et les gardes tinrent la chose cachée. Mais la gendarmerie de notre ville, avertie par une lettre anonyme, se rendit hier au Mont de la Trinité, et constata les faits tels que nous venons de les rapporter.

Le braconnier a, entre autres blessures, un crevé.

— Maricq, le faussaire dont nous avons plusieurs fois parlé, vient d'être condamné, par cour d'assises du Hainaut, à dix années de réclusion et à 500 francs d'amende.

Outre les faits commis à Tournai qui lui valent cette condamnation, l'individu en question a, de 1879 à 1884, été condamné cinq fois pour délits 1 lent ques.

Saint-Josse-ten-Noode. — On avait prétendu que les Indépendants de Saint-Josse ne lutteraient pas à la prochaine élection provinciale qui aura lieu pour pourvoir au siège laissé vacant par MM. Vandersmissel et Somzee, députés de Bruxelles. La vérité est, dit l'*Impartial*, que les Indépendants ont déjà fait choix de deux candidats dont un conseiller communal de Saint-Josse et l'autre ancien représentant de la gauche.

Ceci prouve que, loin d'être découragés par la journée du 19 octobre, les indépendants sont plus que jamais résolus à lutter contre l'omnipotence des Loges et coteries.

Louvain. — L'Université catholique de Louvain compte cette année environ 2,000 étudiants.

FAITS DIVERS

Un gendarme assassin — Le conseil de guerre de Marseille, présidé par le colonel Mougard, du 1er hussards, a jugé hier le gendarme Padovani, de la brigade de Bonifacio, accusé d'avoir, le 28 septembre dernier, tué à coups de stylet son maréchal des logis, ainsi qu'un autre gendarme, et très grièvement blessé un troisième camarade qui a survécu, mais qui n'est pas encore rétabli.

Padovani, qui a été — chose à noter — cité plusieurs fois à l'ordre du jour de la 15e légion pour actes de bravoure, vivait en mauvaise intelligence avec sa femme, logée, comme lui, à la caserne de Bonifacio. Plusieurs fois, ses camarades et ses chefs avaient dû intervenir pour mettre fin à de pénibles scènes de ménage. Le dimanche 28 septembre, dans la soirée, Padovani, surexcité sans doute par les libations dominicales, se montra plus violent que d'habitude et se porta sur sa femme à de regrettables voies de fait dans la chambre qu'ils occupaient tous deux à la caserne. Aux cris poussés par la malheureuse, le lieutenant de gendarmerie intervint et donna l'ordre aux gendarmes présents d'arrêter leur brutal camarade. Padovani, de plus en plus surexcité, s'écria alors, en s'adressant à son chef :

— Lieutenant, venez donc vous-même m'arrêter !

Et il brandissait un de ces stylets corses à la lame aiguë, qui font des blessures presque toujours mortelles.

Le lieutenant réitère son ordre et un gendarme s'avance pour arrêter Padovani. Mais celui-ci s'élance sur son camarade et lui enfonce dans le cœur le stylet, qu'il retire tout sanglant. Le gendarme tombe mort.

Survient alors le maréchal des logis, qui veut se saisir du forcené ; mais Padovani frappe le chal des logis comme il a frappé le premier gendarme, et deux cadavres sont à ses pieds.

Un troisième gendarme s'approche, le nommé Cacciguerra, qui lutte un moment contre l'assassin et s'efforce de le désarmer. Il est sur le point d'y parvenir, quand Padovani, ramassant ses forces dans un élan désespéré, enfonce plusieurs fois son stylet dans la poitrine de Cacciguerra, qui s'affaisse sur le corps de ses deux camarades. Heureusement les blessures de Cacciguerra, quoique très graves, n'ont pas été mortelles.

On finit cependant par s'emparer de Padovani et par le réduire à l'impuissance.

Tel est le drame qui a ensanglanté la caserne de la gendarmerie à Bonifacio.

Padovani, devant le conseil de guerre, a vivement exprimé son repentir des actes qu'il a commis. Il a été condamné à la peine de mort.

Mort d'un braconnier. — Un braconnier nommé Bramm, la terreur des gardes, vient d'être tué dans des circonstances que le *Courrier de la Champagne* raconte ainsi : Douze fois au moins, Bramm fut condamné pour braconnage, colportage de gibier, rébellion et outrages. Il était encore placé sous la surveillance de la police jusqu'en août 1889. Avant-hier, vers 3 h. 1/2 du soir, le sieur Brisset, garde-champêtre de la commune d'Isles, faisait sa tournée habituelle. Il se trouvait en compagnie du sieur Emile Caqué, garde particulier en la même commune, quand, arrivés au lieu dit le Pont-Moussé, ils firent la rencontre d'un individu qui portait un panier à la main. Simulant les allures d'un homme ivre, Bramm, car c'était lui, feint d'être étranger au pays et demande le chemin qui conduit à Lavannes. Il était facile à M. Caqué, qui connaissait le dangereux braconnier, et pour cause, d'apprécier la valeur du renseignement demandé. Point n'était difficile de deviner que Bramm n'avait que faire d'aller à Lavannes, dont la direction lui était parfaitement connue. S'il se trouvait au Pont-Moussé, c'était à coup sûr pour fureter et non pour autre chose.

Pour être plus certain de le prendre, les deux gardes reviennent à Isles et prient M. Villet, propriétaire, de se joindre à eux. C'est alors que, sur les recommandations de Brisset, Caqué s'arme d'un fusil Lefaucheux, dans lequel il se contente de placer une cartouche de plomb nº 4. Tout cela avait demandé du temps. Pour aller plus vite, tous trois montent dans une voiture et se rendent au lieu dit le Sixième-Passage-du-Rapt. En cet endroit, le gibier abonde et Bramm, selon toute probabilité, devait se trouver dans ces parages. Arrivés près du bois, les deux gardes y pénètrent et M. Villet longe la lisière en tenant le cheval. Au bout de quelques instants, Brisset aperçoit Bramm qui tenait un lapin et cherchait à en faire sortir d'autres d'un terrier sur lequel il avait placé plusieurs bourses ; il s'approche de lui en déclinant ses qualités et lui dresse procès-verbal. Le braconnier, ramassant aussitôt un bâton, frappe Brisset et le fait tomber la face contre terre. Mais celui-ci finit par désarmer son adversaire, le renverse à son tour en criant de toutes ses forces : « Je le tiens. » Pendant la lutte, Brisset avait bien essayé de se servir d'un vieux revolver qu'il portait sur lui, mais il était en si mauvais état qu'aucun coup ne partit.

Aux cris poussés par son camarade, Caqué arrive pour lui porter secours. Il n'était plus séparé des combattants que d'une vingtaine de mètres, quand faisant semblant d'épauler son fusil, il dit au braconnier : « Lâche Brisset, où je te flanque un coup de fusil. » A cette menace Bramm s'est relevé aussitôt, mais au même moment une détonation se faisait entendre : le malheureux braconnier recevait un coup de feu dans le dos et retombait muet aux pieds de Brisset pour ne plus se relever. Il avait été tué raide. Le pauvre garde-chasse n'avait certainement pas eu l'intention de tirer, encore moins de le tuer. Comment le coup de feu est il parti ? C'est ce que l'instruction démontrera.

Consterné, Caqué est venu se constituer prisonnier à la gendarmerie d'Isles et a été incarcéré à la prison de Reims. Le parquet, accompagné de M. le capitaine de gendarmerie, s'est transporté sur les lieux. La confrontation du garde avec sa victime a eu lieu hier, vers deux heures de l'après-midi.

Caqué a été réintégré à la maison d'arrêt, en attendant qu'il ait été statué sur son sort. Les meilleurs renseignements sont fournis sur son compte, et il faut bien espérer que le malheur, qu'il regrette tout le premier, n'aura pas de conséquences fâcheuses pour lui. Le corps du braconnier a été transporté à Isles par les soins de M. Urban, adjoint au maire de la commune. L'autopsie a démontré qu'il avait eu le cœur traversé par deux ou trois grains de plomb.

Les nouveaux pavages. — Le pavage en bois n'est pas le seul mis à l'essai depuis quelque temps par la ville de Paris. Elle tente actuellement l'expérience d'un nouveau pavage en grès sur béton en usage en Angleterre, où il a été étudié par M. Barabant, ingénieur en chef des ponts et chaussées. C'est dans la partie de la rue Lafayette comprise entre le faubourg Poissonnière et la rue de Châteaudun que cet essai a lieu. Les travaux, entrepris il y a un mois à peine, touchent à leur fin. Hier, le tronçon compris entre le square Montholon et la rue de Châteaudun a été rendu à la circulation.

Au lieu de reposer simplement sur un lit de sable, les pavés de grès sont placés sur une couche sèche de béton de Portland de quinze centimètres d'épaisseur et d'une composition analogue à celui employé sous les pavés en bois. Pour assujettir les pavés, on ne se sert pas de l'outil bien connu des paveurs sous le nom de « demoiselles, » mais d'un marteau à main. Les pavés étant disposés les uns à côté des autres, on procède au coulage des joints. Autrefois, on se contentait de ficher les joints par un mélange d'eau et de sable ; dans le système actuel, le coulage s'opère à l'aide d'un mortier de ciment qu'on étend sur les pavés au moyen d'un balai de crin. Ce ciment coule dans les joints, se solidifie rapidement, de sorte que la chaussée ne forme qu'un immense bloc de maçonnerie, extrêmement compact et extrêmement résistant.

Le prix de revient de ce nouveau mode de pavage est à peu près le même que celui du pavage en bois ; il est de vingt-trois francs le mètre superficiel. L'avis des gens du métier est que, si ce système de chaussée a l'avantage de présenter une solidité à toute épreuve, il manque d'élasticité. Les voitures y font un bruit assourdissant. On pense qu'il conviendrait parfaitement aux voies de communication fréquentées surtout par les voitures pesamment chargées. On va en faire l'essai sur différents points de Paris.

On nous écrit de Berlin qu'un autre système de pavage est mis à l'essai dans cette ville. Il consiste en un lit de briques maçonnées haute de douze à quinze centimètres, posées de champ et imprégnées d'asphalte. Sous l'action du piétinement, ces briques expulsent assez promptement l'eau et l'air dont leurs pores sont remplis, pour absorber 15 à 20 0/0 de leur poids de bitume, et devenir remarquablement élastiques en même temps qu'imperméables à l'humidité. Les promoteurs de ce système prétendent qu'il est fait pour durer plus longtemps que tout autre, qu'il offre plus de prise au sabot du cheval et le fatigue moins. Mais jusqu'ici les essais ne paraissent pas des plus concluants. Il arrive qu'après deux ou trois mois d'usage quelques briques, sans doute moins bien imprégnées d'asphalte que les autres, tombent en poussière. C'est un grave défaut, car en matière de pavage l'homogénéité du système est un point très important, plus important peut-être que la résistance absolue de l'ensemble. Il reste aussi à savoir si le pavage en briques bitumées, à le supposer suffisant pour le trafic de Berlin, le serait pour une rue de Paris ou de Londres.

La fumée de tabac. — Le docteur Zulinski publie dans un journal médical de Varsovie le résultat d'une longue série d'expériences instituées par lui, tant sur l'homme que sur les animaux, pour vérifier les effets physiologiques de la fumée de tabac. Il a constaté d'abord que cette fumée est un poison énergique, même à faibles doses. Pour l'homme, ce poison est peu délétère quand il n'est pas inhalé en trop grande abondance, mais le deviendrait vite si le fumeur prenait l'habitude d'*avaler la fumée*, comme on dit vulgairement.

Le docteur Zulinski s'est assuré que ce caractère toxique n'est pas exclusivement dû à la nicotine. La fumée de tabac, débarrassée de la nicotine qu'elle contient, n'en reste pas moins un poison, quoiqu'à un degré moindre. Elle renferme, en effet un second principe toxique, la *collidine* (un alcaloïde), et en outre de l'oxyde de carbone et de l'acide hydrocyanique.

Les effets produits par l'abus du tabac dépendent d'ailleurs, dans une large mesure, de la nature de ce tabac et de la manière de le brûler. Le fumeur de cigares absorbe plus de poison que le fumeur de cigarettes, celui-ci plus que le fumeur de pipes ; enfin, le fumeur qui a soin de se servir d'un narghileh, ou de tout autre appareil faisant passer la fumée à travers une couche d'eau, réduit les effets délétères au minimum.

En général, les tabacs les moins colorés sont les moins forts, comme les fumeurs le savent bien. Mais ce caractère est souvent trompeur, parce qu'un grand nombre de tabacs sont artificiellement blanchis pour satisfaire le goût de la majorité des fumeurs, et blanchis à l'aide d'agents chimiques qui ne sont pas toujours sans danger.

Plusieurs tabacs d'aspect pâle et peu redoutable présentent le grave inconvénient de donner une fumée brûlante, à raison de la forte proportion de fibres ligneuses qu'ils renferment — ce que les fumeurs appellent des *bûches*. Le caporal de la régie française et à plus forte raison son tabac d'exportation appartiennent à cette classe ; il en est de même du tabac le plus populaire en Angleterre, le *bird's eye* (œil d'oiseau), qui doit ce nom aux petits ronds de bois taillés dans la côte de la feuille dont il est parsemé. Les tabacs de ce genre causent fréquemment des inflammations légères de la langue par la température élevée et la nature irritante de leur fumée. Ils doivent donc être spécialement évités par les fumeurs d'âge mûr, qui sont les plus exposés au cancer de la langue ou des lèvres. Les tabacs noirs sont, eux aussi, souvent adultérés ; mais, somme toute, ce sont encore les moins dangereux.

TRIBUNAUX

La liberté de la boulangerie

Les boulangers qui se plaignent amèrement aujourd'hui de la taxe que l'on veut établir sur le prix du pain, s'empresseraient peut-être d'accepter avec reconnaissance s'ils connaissaient l'opinion d'une certaine catégorie de gens en cette matière.

Pour les boulangers, en effet, la liberté de la boulangerie consiste à pouvoir vendre leurs pains au prix d'usage dans leurs quartiers.

Pour Lafont, la liberté de la boulangerie consiste à les prendre, opinion qui, à coup sûr, ne sera pas partagée par la grande majorité des fournisseurs de pains.

Mettant en pratique ses théories en la matière, Lafont rôde autour des porteuses de pain de son quartier et fait ainsi à peu de frais sa provision quotidienne. C'est ainsi que les époux Demezy l'ont pris en flagrant délit au moment où il tirait du panier de leur porteuse un pain qu'il avait déjà mis sous son bras.

Lafont aussitôt de laisser retomber le pain, mais trop tard.

C'est pourquoi il comparaissait en police correctionnelle sous la prévention de vol.

Lafont ne manque pas d'une certaine facilité d'élocution, et les raisons qu'il a à faire valoir pour sa défense sont multiples.

M. le président : Vous préférez voler du pain que de le gagner en travaillant ?

Le prévenu : Mon président, par les temps que nous sommes, le pain est trop difficile à gagner ; les patrons ont des ouvriers qu'ils ne savent qu'en faire ; on prend un tas de renseignements sur vous avant de vous embaucher, et encore bien souvent on ne vous prend pas.

M. le président : Vous seriez, je crois, bien embarrassé de citer un seul patron auquel vous ayez demandé de l'ouvrage ?

Le prévenu : Faudrait pour ça que je consulte mes souvenirs, parce qu'y a déjà du temps que ça m'est arrivé.

M. le président : Alors il ne faut pas vous plaindre ; d'ailleurs on donne sur vous les plus mauvais renseignements et, de plus, vous avez déjà été condamné pour le même fait qui vous amène aujourd'hui en police correctionnelle. C'est une spécialité.

Le prévenu : Je vais vous dire, mon président, c'est pas une spécialité ; c'est un esprit mental que j'ai.

M. le président : Que voulez-vous dire par là ?

Le prévenu : V'là comment que c'est arrivé ; j'ai été condamné il y a deux mois pour avoir volé un pain, c'est vrai ; c'est précisément cette condamnation qui m'a brouillé l'esprit ; je ne fais que d'y penser...

M. le président : Raison de plus pour n'être pas tenté de recommencer.

Le prévenu : J'en demande pardon au Tribunal, mais c'est le contraire que ça me procure. Ainsi, avant hier, en passant devant le panier au pain, je n'ai pu m'empêcher de m'arrêter. J'ai pris un pain, c'est vrai ; je l'ai soulevé à environ quinze centimètres du panier, en me disant à part moi : « Quand j'y pense tout de même que c'est un pain comme ça qui m'a déjà fait condamner à six jours de prison. » Puis je l'ai laissé retomber ; mais, vrai de vrai, mon président, je jure que je ne voulais pas le voler.

M. le président : Ce n'est pas ce qui résulte de l'information, car vous aviez déjà le pain sous votre bras quand on vous a arrêté.

Le prévenu : Alors, c'est que le pain aura été plus vite que ma pensée.

Cette explication fantaisiste n'a pas convaincu le Tribunal, qui a condamné Lafont à vingt jours de prison.

Si la taxe sur le prix du pain est établie quand Lafont sortira de prison, gageons qu'il pensera avoir été pour quelque chose dans cette détermination.

VARIÉTÉS

La rue Sainte-Marguerite

Il y a plus de deux siècles qu'existe la rue Sainte-Marguerite-Saint-Antoine, chemin ouvert au milieu des champs sur le bord d'un cimetière, — qui a encore son entrée au nº 30, — et dans lequel on enterra le pauvre petit Louis XVII.

Pourquoi dans ce quartier, où les ruelles étroites et tortueuses sont innombrables et peuplées de si merveilleux ouvriers, les truands de nos jours ont-ils choisi pour asile cette rue si bien alignée ? C'est ce qu'il faut chercher.

De grands établissements industriels existent rue Sainte-Marguerite. On y a presque inventé la toile cirée. L'eau de Javel s'y fabrique depuis cent ans. Il y a une fonderie, un lavoir et un chantier de bois de sciage de premier ordre.

Mais il y a aussi trente maisons qui sont les bouges les plus immondes de Paris. On chercherait en vain dans tout le reste du faubourg Saint-Antoine une maison pareille à l'une de ces maisons.

Dès le siècle dernier, la rue Sainte-Marguerite était signalée comme le rendez-vous des montreurs d'ours. Au nº 9 existe encore un réduit pour le logement des plantigrades muselés. Au milieu de la rue on leur apprenait à danser, comme aujourd'hui on y apprend aux jeunes gens à jouer les infirmités les plus pitoyables.

La rue est le conservatoire des artistes ambulants, vielleurs et guitaristes. Si l'élève a des dispositions, il apprend à bien chanter et à s'accompagner convenablement, ce qui est un moyen de gagner de bonnes journées.

Si, au contraire, l'élève est rebelle à la musique, on lui apprend à gémir les romances de façon à exaspérer le bourgeois et se faire donner par lui des sous, à la condition de cesser un vacarme affreux.

***

Un tapage assourdissant, une grouillement incessant, dans un milieu toujours puant et humide, entre deux rangées de maisons mal éclairées, et de chacune desquelles sort une colonne oblique de fumée graisseuse... Voilà ce qui frappe d'abord l'observateur dans la rue Sainte-Marguerite.

Ces colonnes de fumée proviennent de fritures continuelles, de ragoûts innomés et mijotants, de soupes grasses et gélatineuses, sans cesse prêtes à être consommées sur place par des gens que leurs métiers obligent à faire constamment du jour la nuit et *vice versâ*, ou par les bohèmes qui ne mangent qu'aux heures très variables où l'appétit et le porte-monnaie se mettent d'accord.

Dans les vingt *restaurants* de la rue Sainte-Marguerite, on trouve en portions de dix à vingt centimes un *fac-simile* de tous les plats connus. Il n'y a guère que les moules et les pommes de terre sur lesquelles on ne soit pas trompé.

Une bonne femme, à qui je faisais quelques observations sur la composition d'un civet à quatre sous, me répliqua avec énergie.

— Pas bon, ça !... Mais y a des fois que j'en mange !...

***

Des Italiens, venus à Paris pour vendre des pierres à aiguiser du Levant, installèrent dans la rue Sainte-Marguerite des logements garnis pour des ouvriers maçons, Italiens comme eux.

Ces garnis sont les plus propres de la rue. Les habitants sont d'honnêtes gens à qui l'on ne peut reprocher qu'un peu de vivacité, et une trop grande habileté dans le jeu du couteau.

Les garnis à chiffonniers occupent le milieu de la rue. Ces chiffonniers arrivent le matin avec leurs hottes, et, généralement fatigués, ils se jettent aussitôt sur leurs lits. Quand ils ont dormi leur comptant, ils *triquent*, c'est-à-dire qu'ils *trient* leurs chiffons, faisant ainsi grossir chaque jour, par l'accroissement des détritus, la couche épaisse d'ordure qui couvre le sol de leurs demeures. Ces gens vivent dans cette pourriture sans en avoir conscience. Le lavage qui vient d'avoir lieu, à la suite des cas de choléra constatés rue Sainte-Marguerite, les a prodigieusement étonnés. Ils n'ont pas eu peur un seul instant. Un vieux *biffin* me disait hier :

— C'est un truc de la police pour savoir ce qu'il y a chez nous.

Le jour où les premiers cas furent signalés, un sous-officier de gardiens de la paix ouvrit la porte d'un débit de la rue pour demander s'il n'y avait pas de malades dans la maison.

A la vue de l'agent, une panique folle saisit tout le monde. Les consommateurs abandonnent leurs tables et s'enfuient par le derrière de la maison. La bonne elle-même disparait, laissant brûler un horrible fricot.

Une heure après, seulement, les consommateurs revenaient timidement, un à un... ainsi que la bonne. Quand on eut dit à ces gens qu'il s'agissait du choléra, ils furent rassurés !...

***

Les chiffonniers de la rue Sainte-Marguerite sont loin d'être l'élite de la partie. Ce sont des chiffonniers de rencontre, sans quartier déterminé. Ils logent en garni, ce qui est l'exception parmi ces pauvres gens. Ils trouvent dans leur rue le moyen d'écouler le produit de leurs recherches. Deux marchands de chiffons en gros sont établis rue Sainte-Marguerite.

Les garnis qui portent les nos 7, 9, et 11 sont particulièrement habités par des musiciens et des mendiants. Les chiffonniers sont en majorité au nº 21. Les Italiens pullulent aux nos 25, 27 et 29.

Le côté des numéros pairs est plus spécialement occupé par des établissements de consommation et de cuisine. Il y a un *assommoir* au nº 6, et de nombreux cabarets sur toute la rangée. Les logements garnis y sont moins régulièrement tenus au point de vue de la police. Il y a des compromis entre les logeurs et les logés.

C'est le côté des ménages, des familles même, et c'est aussi la partie la moins morale de la rue. C'est incontestablement la plus sale. Les escaliers y sont des cascades d'ordures !

Et cependant ce côté n'est pas le plus triste. Du matin au soir, sur le seuil des bouges, apparaissent les têtes blondes, les grands yeux bleus étonnés des jolis bébés roses, habillés d'une loque ou nus comme les chérubins et les amours.

Il y a des enfants, rue Sainte-Marguerite, beaucoup d'enfants même, emplissant de leurs cris joyeux ces pauvres demeures, dans lesquelles ils apportent un surcroit de misère, mais dont ils sont l'unique consolation et parfois la gaieté.

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Le Tonkin

Londres, 16 novembre. — Le gouvernement aurait reçu une dépêche de l'amiral Courbet déclarant que l'état de la mer et les difficultés des approches du fort de Tamsui, rendent impossible l'attaque par mer, qu'on ne pourrait occuper la ville que s'y rendant par la route de Kelung, mais que l'opération serait imprudente avec les forces dont il dispose. Il demande un renfort de 5,000 hommes, ajoute qu'il se sent très fatigué et prie le ministre de la marine d'envoyer un général de brigade pour diriger la marche sur Tamsui.

M. Cazot

Paris, 16 novembre. — M. Cazot est assigné pour le 28 novembre devant le tribunal de commerce de la Seine par le syndic de la faillite du chemin d'Alais au Rhône.

Les arts français aux Etats-Unis

Paris, 16 novembre. — Le *Voltaire* assure que le président Cleveland demandera au Congrès américain la suppression des droits de 33 0/0 sur les tableaux français.

Nominations judiciaires

Paris, 16 novembre. — L'*Officiel* annonce que M. Barbier est nommé premier président de la cour de cassation. M. Baudouin est nommé procureur-général.

PROGRAMME DES THÉATRES

HIPPODROME ROUBAISIEN. — Dimanche, 16 novembre 1884. — Bureaux à 7 h. 3/4. — Rideau à 7 h 1/2.

Représentation extraordinaire donnée par la troupe dramatique de Dunkerque sous la direction de M. R. Escande.

L'Empoisonneur du Val-Suzon, drame en 7 actes, par MM. Edmond Brisebarre et E. Nus

Le Bonhomme jadis, comédie en un acte, par Henri Mürger.

Ordre : 1º Le Bonhomme jadis. — 2º L'Empoisonneur.

Prix des places : Loges, 3 fr. ; chaises, 2 fr ; Pourtour, 1 fr. 50 ; première galerie, 1 fr. ; seconde galerie, 0.50 c.

Lundi, 17 : **Les Cloches de Corneville**, opéra-comique en 3 actes.

Edgard et sa bonne, comédie-vaudeville en 1 acte.

THÉATRE DES BOULEVARDS, situé boulevard Gambetta. — Direction : M. Deschamps — Dimanche 16 novembre. — Bureau à 5 h. 1/2. — Rideau à 6 h. 0/0.

La Dormeuse Eveillée, opéra-comique en 3 actes, par MM. A. Duru et H. Chivot, musique de M. Edmond Andran.

Les Pirates de la Savane, drame à grand spectacle en 5 actes et 6 tableaux, par MM. A. Bourgeois et F. Buger.

Ordre : 1º Les Pirates de la Savane. — 2º La Dormeuse éveillée.

GRAND THÉATRE DE LILLE. — Dimanche 16 novembre. — Bureau à 5 h. 0/0. — Rideau à 5 h. 1/2.

L'Etincelle, comédie en 1 acte.

Rigoletto, opéra en 4 actes.

Les Mousquetaires au Couvent, opéra-comique en 3 actes

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

Déclarations de faillites

Paris. — Arthur Rubay, nég. en tissus pour ameublements, rue d'Hauteville, 12.

Lille. — André Verschueren, nég. en tissus, rue de Juliers, 85.

Formations de sociétés

Paris. — Formation de la société en nom collectif Théodore Dreyfus et Vandrasse (tapis et étoffes d'Orient, d'Europe et autres pays), rue Taitbout, 24.

Paris. — Formation de la société en nom collectif E. Halphen et Ce, dite « Maison du Pont-Neuf, » rue du Pont-Neuf, 4, 6 et 8. — Cap., 1,350,000 fr.

Paris. — Formation de la société en nom collectif Brylinski et Girard (confection et vente en gros d'articles de haute nouveauté), rue d'Uzès, 9.

Marseille. — Formation de la société en nom collectif Auguste Bertrand et Ce (mercerie et nouveautés), rue Saint-Ferréol, 49.

Arcis-sur-Aube. — Formation de la société en nom collectif Navet frères (draperies, nouveautés et confections)

Chartres. — Formation de la société en nom collectif H. Lévy et G. Jacob, mds tailleurs et d'articles de confections.

Dissolutions de sociétés

Paris. — Dissolution, à partir du 1er juillet, de la société Bourgin et E. Damagues, fab. de confections pour dames, rue Poissonnière, 24.

Saint-Etienne. — Dissolution, à partir du 1er oct., de la société Taravellier et Rigolier (nouveautés et confections pour dames), pl. Dorian, 8.

Grenoble. — Dissolution, à partir du 15 oct., de la société Segré et Beyer, mds tailleurs, rue Vicat, 1, avec succursale à Chambéry.

Lyon. — Dissolution de la société Mme Vasbenter et Ce (confection de robes et manteaux), rue de la République, 81, puis rue de l'Hôtel-de-Ville, 35.

Prorogations de sociétés

Paris. — Prorogation au 30 avril 1888 de la société en nom collectif Z. Dreyfus et Salomon (confections pour enfants), rue de la Vrillière, 4. — Acte du 31 oct. — L.

Bordeaux — Prorogation au 31 juillet 1889 de la société en nom collectif E. Hérnaud et G. Dubourg (tissus), cours des Fossés, 45.

COMMERCE

Avis intéressants pour le commerce de Roubaix. — M. Pra, 12, rue d'Enghien ; M. Caillet, 25, rue Hauteville ; MM. Trilha et Aubry, 32, rue du Sentier ; M. V. Band et Cie, 20, cour des Petites-Ecuries ; MM. Aug. Junca et Cie, 132, faub. Saint-Denis ; achètent tissus, articles lainages, etc. — M. G. Schmidt, 105, rue de Turenne ; achète de 9 h. à midi, les nouveautés en soieries, tissus pour robes. — MM. Théoph. Suchocka et Cie, 5, rue du Cherche-Midi ; demande des échantillons de tissus d'été bon marché pour l'exportation et de belles qualités pour la France.

Laines

LONDRES, 15 novembre.

Enchères de laines, 1re semaine, 4me série.

L'entrain aux achats de laines coloniales s'est accentué pendant la 1re semaine de la 4e série d'enchères sur ce marché.

L'ensemble des cours de tous les genres d'Australie et du Cap de Bonne-Espérance atteint les parités établies dans la dernière quinzaine des ventes précédentes pour les laines anciennes. Quelques rares exceptions se produisent pour les lots mal conditionnés ou très défectueux.

On a offert quelques marques de la nouvelle tonte qui été enlevées avec une vive concurrence aux mêmes prix que l'année dernière. Beaucoup de toisons ont des mèches cassantes, chargées d'un suint lourd et d'une grande quantité de matières végétales, graines, gratterons, paillettes et semences. Pour essayer les rendements, certains acheteurs payent fort cher les nouvelles laines.

Quoique le temps soit clair, les catalogues quotidiens ne sont pas aussi chargés que d'habitude. Jusqu'à ce jour, on a offert 4 ,9.0 balles, desquelles 37,300 balles sont vendues et 3,600 balles retirées.

L'affluence des acheteurs est très satisfaisante pour cette saison, et les adjudications déclarées sont de 11,400 balles pour l'exportation et 12,4 0 balles pour l'intérieur pendant les trois premiers jours de ventes.

Dans les dix premiers mois de cette année, les importations totales de laines exotiques dans les Iles Britanniques comprennent .61,566 095 livres poids valant 581,817,060 francs, ce qui fait une augmentation de 12,0 9,148 livres poids, ou 1.,902,700 fr., sur la période correspondante en 1883. Les exportations s'élèvent à 241, 06,49. livres poids d'une valeur de 383,072,325 fr., soit une diminution de 1,928,151 livres poids, ou 16,180,925 fr., pour le même exercice.

Dans les 11 catalogues de la 2e semaine, on offrira 17,950 balles ; Sydney, 12,9.0 b. ; Port-Philippe, 3,190 b. ; Adelaide, 0.. b ; Van-Diémen, 1.,300 b. ; Nouvelle Zélande ; ensemble : 47,250 balles d'Australie et 7,060 b. du Cap de Bonne-Espérance.

PAUL PIERRARD, courtier.

FOURMIES, 15 novembre.

Les transactions sont trop rares pour qu'on puisse apprécier les cours et malgré cette absence d'affaires, on nous dit que les prix ne fléchissent pas.

La façon, cantonnée depuis longtemps dans une bonne position, a de la peine à maintenir ses prix, car elle est recherchée en ce moment par de nombreux fabricants qui, ayant arrêté leurs métiers à tisser, veulent alimenter leurs broches.

(Journal de Fourmies.) V. BACHY.

Céréales et farines

PARIS, 15 novembre

Avoine. — Sans changement.

Courant	17 50	17 75	4 premiers	18 ..	.. ..
Décembre	17 50	17 75	4 de mars	18 50	.. ..
Janv.-fév.	17 75	18 ..			

Poids naturel 45 à 47 kil. à l'hect., 100 kil. nets cpt.

Par câble de MM. Siegfried, Gruner et Ce, représentés à Roubaix par M. Jules Cauet.

NEW-YORK, samedi 15 nov. (Clôture)

Maïs.

Décembre	49 1/4	Juin	.. ./.
Janvier	47 ./.	Juillet	.. ./.
Février	47 ./.	Août	.. ./.
Mars	.. ./.	Septembre	.. ./.
Avril	.. ./.	Octobre	.. ./.
Mai	47 1/4	Novembre	.. ./.

Froment

Novembre	79 1/4	Mai	91 3/4
Décembre	81 1/4	Juin	92 1/2
Janvier	83 1/2	Juillet	.. ./.
Février	85 3/4	Août	.. ./.
Mars	87 3/4	Septembre	.. ./.
Avril	90 ./.	Octobre	.. ./.

CHICAGO, samedi 15 nov. (Clôture)

Maïs.

Décembre	33 1/4	Juin	.. ./.
Janvier	35 3/4	Juillet	.. ./.
Février	35 1 2	Août	.. ./.
Mars	.. ./.	Septembre	.. ./.
Avril	.. ./.	Octobre	.. ./.
Mai	38 1/4	Novembre	.. ./.

Froment

Décembre	73 1/4	Juin	.. ./.
Janvier	74 ./.	Juillet	.. ./.
Février	74 3/4	Août	.. ./.
Mars	.. ./.	Septembre	.. ./.
Avril	.. ./.	Octobre	.. ./.
Mai	81 ./.	Novembre	.. ./.

ESTAIRES, 13 novembre.

254 h. froment 16 75	206 h. haricots 25 50 .. ..
.. h. seigle	57 h. gr de lin 23 . .. ..
21 h. fèves ... 16	.. h. pois vts .. .. ..

MERVILLE, 1? novembre.

. h. froment.	20 h. gr. de lin 22 .. ..
. h. seigle	60 h. haricots. 25 25 .. ..
20 h. fèves ... 16	.. h. pois .. .. ..

Huiles, Graines ET TOURTEAUX

PARIS, 15 novembre.

Colza. — Les prix sont assez bien tenus, mais les affaires restent calmes

Le courant du mois se traite à 67 fr

Le livrable en décembre demandé à 67 fr., est tenu à 67 25.

Les 4 premiers mois restent cotés sans affaires de 68 75 à 69 fr.

Les 4 mois de mars de 69 50 à 69 75.

Cote établie à 1½ h. 1/2.

Disponible .. 67	4 premiers ...	68 75	69 ..
Courant 67	4 de mars ...	69 50	69 75
Décembre ... 67 6. 25			

(Les 100 kil. nets, fûts compris, esc. 1 0/0).

PARIS, 15 novembre.

Lins. — Mêmes prix.

Disponible. 54 50	4 premiers ...	53 75	53 50
Courant ... 54 50	4 de mars ..	54 50	54 ..
Décembre.. 54 50 54 25			

(Les 100 kil. nets, fûts compris, esc. 2 0/0).

Cafés

ANVERS, samedi 15 novembre.

(Dépêche spéciale)

Ferme. 4,500 Santos 22 1/4 à 26 cts.

Par câble de M. Siegfried Gruner, vice président du Coffee-Exchange.

NEW-YORK, samedi 15 nov. (Clôture)

Novembre	8.15	Mai	8 75
Décembre	8.30	Juin	8 80
Janvier	8 40	Juillet	....
Février	8.50	Août	....
Mars	8.60	Septembre	....
Avril	8.70	Octobre	....

Cotons

Télégrammes communiqués par M. Bulteau-Grymonprez.

LE HAVRE, 15 novembre.

Ventes : 850 balles. Marché inchangé.

LIVERPOOL, 15 novembre.

Ventes : 8 000 balles. Marché calme.

NEW-YORK, 14 novembre

Middling Upland, 10 1/4 Marché inchangé.

Middling américain : à New-Orléans, 9 7/8, Savannah, 9 7/8.

Par câble de M. Siegfried Gruner, président du Cotton-Exchange.

NEW-YORK, samedi 15 nov. (Clôture)

Ventes du jour : 71,000 balles. Marché facile.

Recettes : 33,000 balles, contre 29,000 en 1883, et 39,000 en 1882.

Total de la semaine : 33,000 balles, contre 29,000 en 1883 et 39,000 en 1882.

Novembre	10.21	Mai	10.81
Décembre	10.24	Juin	10 95
Janvier	10.24	Juillet	11 06
Février	10.38	Août	11 17
Mars	10 53	Septembre	....
Avril	10.65	Octobre	....

BOMBAY, 14 novembre.

Marché ferme et les acheteurs sont plus disposés à opérer. Les baissiers achètent pour couverture de contrats.

	1884 b/s	1883 b/s
Recettes de la semaine	5,000	14,000
Recettes depuis le 1er janvier	1,599,000	1,618,000
Export. de la sem. pour le R.-Uni	1,000	4,000
» dep. le 1er janv. »	513,000	455,000
» de la semaine p. la France	0,000	0,000
» » pour le Continent	0,000	
» dep. le 1er janv. »	645,000	782,000
A bord des navires	6,000	7,000

Frets : Par steamer pour Liverpool sans changement, soit à 1 s. 1d. ; pour Havre sans changement. Par voilier pour la Grande-Bretagne ou le Continent nominal.

Change : S/Londres en baisse de 1/16d, soit à 1s. 7 3/8d. sur Paris en baisse de 1/2 c. soit crédits, 2 fr. 4 1/2 c.

Pétroles

ANVERS, samedi 15 novembre.

(Dépêche spéciale)

Tous les prix s'entendent en francs par 100 kilos.

(Cote officielle). — Ferme.

	Cours précédents		Cours du jour.	
Disponible	18 .. 1/4	.. .. ./.	18 .. 1/4	.. .. ./.
Novembre	18 .. 1/8	.. .. ./.	18 .. 1/8	.. .. ./.
Décembre	18 .. 1/2	.. .. ./.	18 .. 1/2	.. .. ./.
Janvier	18 .. 5/8	.. .. ./.	18 .. 3/4	.. .. ./.
3 premiers	18 .. 5/8	.. .. ./.	18 .. 5/8	.. .. ./.

PARIS, 15 novembre.

Sans variation.

Cours aux 100 kilos. — Disp 49 .. à 50 — Livrable 49 .. à 50 .. — Essence de 700 à 710°, disp 52 .. à 53 .. — Idem livrable, 52 . à 53 .. — On cote au détail, à l'hect. : Pétrole raffiné, disponible 40 . à . Livrable, 40 .. à .. .

Luciline prise à Paris. ou à Rouen.

Disponible	41 .. .. ..
Livrable	41 .. .. ..
Essence lavée disponible	40 .. .. ..
» livrable	40 .. .. ..

HAMBOURG, 15 novembre.

Marché soutenu ; disp. 7,45 Rm ; janv.-mars 7,60 Rm.

BRÊME, 15 novembre.

Marché calme ; dispon., 7,35 Rm ; sur février 7 55.

HAMBOURG, 14 novembre.

Raffiné. — Calme ; disp. 7 65 Rm pap., . Rm. arg., sur nov. 7 45 Rm pap. . . Rm arg., janv.-mars 7 70 Rm pap. . . Rm arg.

BRÊME, 14 novembre

Raffiné. — Marché calme ; disponible, 7.35 Rm, sur décembre, 7.40 Rm. sur janvier 7,45, sur févr. 7 55 Rm. mars 7 65 Rm.

Saindoux

ANVERS, samedi 15 novembre.

(Dépêche spéciale)

Marque Wilcox. Ferme.

	Cours précédents	Cours du jour.
Marque Wilcox dispon	103 .. ./.	103 .. ./. .. ..
— Novembre..	100 .. 1/2	99 .. 3/4 .. ..
— Décembre..	96 .. ./.	96 .. 1/4 .. ..

Par câble de MM. Siegfried Gruner et Ce.

NEW-YORK, samedi 15 nov. (Clôture).

Novembre	7.37	Mai	7.40
Décembre	7.17	Juin	7.42
Janvier	7.20	Juillet	....
Février	7.25	Août	....
Mars	7.30	Septembre	....
Avril	7.35	Octobre	....

CHICAGO, samedi 15 nov. (Clôture)

Novembre	6 95	Mai	7 10
Décembre	6.85	Juin	7.15
Janvier	6.85	Juillet	....
Février	6.95	Août	....
Mars	7..	Septembre	....
Avril	7.05	Octobre	....

LE HAVRE, 15 novembre.

Marché calme ; ventes ... tierçons ; on cote Wilcox disp fr. 53 ..

LE HAVRE, 14 novembre

Marché calme. Ventes .. tierçons ; on cote dispon. et courant fr. 52 50 ; sur déc. fr. 49 . ; sur janv. fr. 49 . ; sur fév. fr. 49 . ; sur mars fr. 49 . ; sur avril fr. 49 .. les 50 kil.

BRÊME, 14 novembre.

Wilcox disp. 41 1/2 pf. ; sur déc.-janv. 39 1/2 pf.

Suifs

PARIS, 15 novembre.

Suifs frais de Paris, 80 .. à .. ; Bœuf Plata 85 ...

Suif en branches, 60 75

Métallurgie

MIDDLESBRO, 13 novembre.

Le marché pour fonte brute accuse une tendance plus ferme par suite de la dernière avance à Glasgow et les prix sont de 36s. 3d. pour prompte livraison numéro 3 et 3 s. 6d. sur 1883, le numéro 4 à 3 s., warrants de 2 s. 9d. à 3 s. Fers finis sans variation ; en barres, 5 liv. 15s ; tôles de navire, 5 liv. Les aciéries sont affairées.

BILAN DE LA BANQUE DE FRANCE

Situation hebdomadaire du 13 novembre

ACTIF

Encaisse de la Banque		2.069.769.055 33
Effets échus hier à recevoir		233.593 28
Portefeuille de Paris : Commerce		262.105.643 65
Portefeuille des succursales : Effets sur place		539.563.319 ..
Avances sur lingots et monnaies		3.645.500 ..
— — succursales		1.5.300 ..
Avances sur titres		147.895.236 38
— — succursales		1.7 899.184 ..
Avances à l'Etat		140.000.000 ..
Rentes de la réserve :		
Loi du 17 mai 1834	(a)	10.000.000 ..
Ex-banques des départements	(b)	2.980.750 14
Rentes disponibles		99.861.177 88
Rentes immobilisées	(c)	100.000.000 ..
Hôtel et mobilier de la Banque	(d)	4.000.000 ..
Immeubles des succursales		8 2 9.322 ..
Dépenses d'administration		5.4.5 324 38
Emploi de la réserve spéciale	(e)	11.997.444 16
Monnaies italiennes en dépôt		....
Divers		53.253.052 13
		3.705.129.907 33

PASSIF

Capital de la Banque		182.500.000 ..
Bénéfices en addition au capital		8.002.313 54
Réserves mobilières :		
Loi du 17 mai 1834	(a)	10.000.000 ..
Ex-banques départementales	(b)	2.980.750 14
Loi du 9 juin 1857	(c)	9.125.000 ..
Réserves immobilières	(d)	4.000.000 ..
Réserve spéciale	(e)	11.997.444 16
Billets au porteur en circulation		2.882.562.230 ..
Arrérages de valeurs transférées ou déposées		11.053.159 66
Billets à ordre et récépissés		31.8 6.183 02
Comptes courants du Trésor		143.564.706 70
Comptes courants de Paris		2..325.296 95
— — des succursales		49.778.135 ..
Dividendes à payer		2.392.813 ..
Effets non disponibles		....
Escomptes et intérêts divers		13 328.947 63
Réescompte du dernier semestre		1.980.050 05
Divers		28.882.885 48
		3.705 129.9 7 33

Décomposition de l'encaisse au 13 novembre

Or	1.041.48..993 75
Argent	1 028.268.061 58
	2.069.769.055 33

Ce bilan, comparé à celui de la semaine dernière fait ressortir les différences suivantes sur les principaux chapitres :

AUGMENTATION

Encaisse argent	496.000
Comptes courants du Trésor	37.132.000
Portefeuille	42.585.000

DIMINUTION

Encaisse or	10.511 000
Avances sur titres	6.515 000
Circulation des billets	7.805.000
Comptes courants particuliers	23.974.000
Bénéfices de la semaine	706.000

Le directeur-gérant ALFRED REBOUX.

Roubaix, — Imp. ALFRED REBOUX, rue Neuve, (Maison à Lille.)